Règlement garderie

En périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis, une garderie périscolaire est assurée de 7h15 à 8h40 le matin et de 16h20 à 18h15 le soir.

Cette garderie étant en libre-service, après inscription toutefois, vous pouvez amener vos enfants en fonction de vos besoins de 7h30 à 8h40 le matin et les récupérer de 16h20 à 18h15 le soir.

Service exceptionnel réservé aux fratries :

> Les familles ayant un enfant en maternelle à l'école de Douville et un autre en primaire à l'école de PSP peuvent profiter de la garderie de Douville. Notre personnel se chargera de déposer l'enfant au car le matin et de le récupérer le soir.

Lors de l'inscription de votre enfant, pour les PS, un questionnaire d'inscription vous est fourni par la mairie, ou distribué par l'école pour les autres sections. **Ce questionnaire sert de feuille d'inscription pour l'année scolaire à venir.**

La participation des familles au coût de ce service est de 2,00 € par jour de présence de l'enfant quel que soit l'option choisie.

Grace à vos réponses formulées dans la feuille d'inscription pour l'année scolaire à venir le service est organisé par la mairie. Une feuille de synthèse des inscriptions est fournie au personnel encadrant.

Le matin vous devez sonner au portail et déposer vos enfants à la porte d'entrée de la cantine ou une encadrante les accueille.

Grace à la feuille de synthèse les encadrantes connaissent les noms des enfants qui restent le soir.

Sans autre information c'est la feuille de synthèse des inscriptions qui fait foi. Toutefois le matin, vous pouvez prévenir au cas où votre enfant ne serait pas en garderie le soir alors qu'il était inscrit.

En dernier recours, jusqu'à 15h30, lorsqu'une situation exceptionnelle se produit vous pouvez informer le personnel encadrant par le mail suivant : garderie.douville27@gmail.com.

Le soir lors de votre arrivée vous devez sonner au portail et l'encadrante habille l'enfant et vous le ramène.